## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

#### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-335 / 109055
  DUCOMMUN SA, 1024 Ecublens VD pose d'autocollants sur les bus TL besoins spéciaux de consommation 6 A
  03.02.2003-07.02.2004 (Nouveau permis)
- 03-338 / 102109
  Lutz Industria SA, 2800 Delémont
  secteur de trempage et secteur plastique
  horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
  4 A
  10.02.2003-14.02.2004 (Nouveau permis)
- 03-346 / 101556
  Boninchi SA, 1214 Vernier
  atelier de fabrication CNC
  horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
  10 A
  31.03.2003-01.04.2006 (Renouvellement/modification)

#### Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

 - 03-329 / 108984
 Friderici SA, 1131 Tolochenaz
 chauffeurs véhicules légers – personnel des quais besoins spéciaux de consommation
 12 A
 09.02.2003–14.02.2004 (Nouveau permis)

#### Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 03-332 / 100829
 Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian SA Monthey,
 1870 Monthey
 fours à calciner
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
 15 A
 02.02.2003-04.02.2006 (Modification)

1904 2003-0473

- 03-333 / 100829

Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian SA Monthey,

1870 Monthey

fabrication

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

36 A

02.02.2003-04.02.2006 (Modification)

- 03-334 / 108899

Fondation des Parkings, 1227 Les Acacias

Parking Place de CORNAVIN SA

besoins spéciaux de consommation

5 A

17.02.2003-21.02.2004 (Nouveau permis)

#### Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 03-327 / 109039

Agence Conviviale, Ansermet André, 1226 Thônex service «rose et convivial» par téléphone

besoins spéciaux de consommation

4 A

16.02.2003–21.02.2004 (Nouveau permis)

# Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (Art. 17*a*, 20, 24 et 28 LTr; art. 34, 37 et 38 OLT1; art. 12 OLT2)

- 03-371 / 109077

Swissport Genève SA, 1215 Genève

Personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 100 A

01.04.2003-31.03.2004 (Renouvellement)

Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(A = adultes, J = jeunes gens)

#### Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

### Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-122 / 100399
 Roger Meylan SA, 1143 Apples
 décolletage et fraisage
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 24 A
 12.01.2003-14.01.2006 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signiature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

11 mars 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail